



Acte n°2022C187

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/12/2022

Le 15 décembre 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Carole VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Emille BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëticia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARBONDIERE (Pouvoir Cécile BAUDOUX), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Patrick NABETH, Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention avec la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour le transport et le traitement des effluents en provenance de Frans et de Beauregard dans le système d'assainissement de Jassans

Vu la délibération n°2022C04 du Conseil communautaire de la CCDSV en date du 27 janvier 2022 relative au mode de gestion du service d'assainissement collectif,

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que les effluents en provenance des communes de Frans et de Beauregard se déversent dans le système d'assainissement de Jassans. Les trois communes ont conclu en 1986 des traités d'affermage pour l'exploitation de ce système d'assainissement. La date d'échéance de ces contrats est fixée au 31 décembre 2022.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) exerce la compétence assainissement sur le territoire des communes de Frans et de Beauregard. La Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) exerce quant à elle la compétence assainissement sur le territoire de la commune de Jassans.

La gestion du service public d'assainissement collectif sur les communes de Frans et de Beauregard sera réalisée en régie avec prestations de service à compter du 1^{er} janvier 2023. De même, la CAVBS souhaite assurer la gestion de son service public d'assainissement collectif sur la commune de Jassans, en régie avec prestations de service à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il convient désormais d'établir une convention établissant les modalités de transport et de traitement des effluents en provenance de Frans et de Beauregard dans le système d'assainissement de Jassans.

Cette convention a pour objet de déterminer :

- Les modalités techniques de fonctionnement et de contrôle du système d'assainissement de Jassans ;
- Les conditions d'acceptation des effluents en vue de leur transport et traitement par le système d'assainissement de Jassans ;
- Les modalités de participation financière de la CCDSV au transport et traitement, par le système d'assainissement de Jassans, d'effluents en provenance des communes de Frans et de Beauregard.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 1^{er}/12/2022.

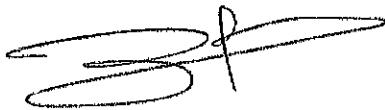
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le déversement des effluents en provenance des communes de Frans et de Beauregard dans le système d'assainissement de Jassans, appartenant à la CAVBS ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer la convention pour le transport et le traitement des effluents en provenance de Frans et de Beauregard dans le système d'assainissement de Jassans, appartenant à la CAVBS ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et les recettes seront perçues sur le budget annexe de l'assainissement collectif, section de fonctionnement.

Fait à Trévoux, le 15/12/2022

Le Secrétaire de Séance,

Bernard REY



Affichage sous format électronique :

20 DEC. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX

